

EXTRAIT :



PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2018

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2018 a uniquement pour objet de réaliser des régularisations sur les opérations d'ordre et ne concerne que le budget principal.

Ces régularisations concernent principalement les travaux en régie, les amortissements, les neutralisations de subventions, le retraitement de frais d'études et d'insertion.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 1er février 2018 adoptant le budget primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 30 mai 2018 adoptant le budget supplémentaire,

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir des crédits pour passer des opérations d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces opérations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits prévus pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018 du budget principal,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 28 juin 2017

n°9

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	€	€
Opérations d'ordre	2 093 000 €	2 093 000 €	4 858 000 €	4 858 000 €
TOTAL	2 093 000 €	2 093 000 €	4 858 000 €	4 858 000 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 27 - 2 JUIL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

